

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 3 mars 2014, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

**PRÉSENTS :**

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Delano Guérin, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

**1. PRIÈRE**

**2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**3. ADMINISTRATION**

**3.A) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

3887-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

- 10.A) Comité de la Route Verte
- 10.B) Formation TVQ - Mallette
- 10.C) École St-Joseph - remerciements
- 10.D) Formation en eaux usées
- 10.E) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - congrès 2014

**1. PRIÈRE**

**2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**

**3. ADMINISTRATION**

- 3.A) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.B) Bienvenue et remise des trousseaux aux nouveaux arrivants
- 3.C) Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 19 février 2014
- 3.D) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 19 février 2014
- 3.E) Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 19 février 2014

**4. RÉOLUTIONS**

- 4.A) Affectation du crédit et autorisation de dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2014

- 4.B) Accès-loisirs Lac-Saint-Jean Est - cotisation sociale 2014
- 4.C) Mont Lac-Vert - enneigement expertise en ingénierie des pompes
- 4.D) Mont Lac-Vert - analyse des modes de gestion possibles
- 4.E) Équité salariale - fin de période d'affichage
- 4.F) Contrat de travail - directrice générale adjointe
- 4.G) Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs - avis de non-conformité
- 4.H) Finances municipales - colloque sur l'évaluation foncière et les taxes
- 4.I) Conseil régional de la culture (CRC) - renouvellement du membership
- 4.J) Hôtel de ville - mandat aux architectes pour une demande de subvention
- 4.K) Salle des Chevaliers de Colomb - mandat aux architectes pour une demande de subvention
- 4.L) Ventes pour taxes 2014

## 5. CORRESPONDANCE

- 5.A) Soli-Can Lac-Saint-Jean Est - remerciements
- 5.B) Tour des jeunes Desjardins - demande d'autorisation pour une activité à vélo
- 5.C) Gaudreault, Larouche avocats inc. - mise en demeure de Construction Rock Dufour inc.
- 5.D) La Fabrique Notre-Dame de L'Assomption - remerciements
- 5.E) Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) - acceptation de la programmation des travaux
- 5.F) Député du Lac-Saint-Jean - accusé réception de la résolution 3810-2014 appui pour l'examen du protocole du service postal canadien
- 5.G) Agence de la santé et des services sociaux - rapport du directeur de la santé publique 2014
- 5.H) Maison d'hébergement SOS Jeunesse - remerciements

## 6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.A) Camping municipal - octroi d'un contrat d'installation de compteurs
- 6.B) Avis de motion - règlement 451-2014 sur le Camping municipal d'Hébertville
- 6.C) Jardin collectif - prêt d'un terrain et autorisation d'utiliser la serre municipale
- 6.D) Festiballe hivernal - adoption de l'horaire et du budget
- 6.E) Festirame - protocole d'entente compétition 14 juin 2014

## 7. URBANISME

- 7.A) Terrain de la Fabrique - cession
- 7.B) Bell Canada - demande de déplacement de quatre (4) poteaux
- 7.C) Avis de motion et adoption du projet de règlement de construction 452-2014
- 7.D) Avis de motion et adoption du projet de règlement de permis et certificat 453-2014
- 7.E) Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage 454-2014
- 7.F) Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 7.G) Régularisation d'une dérogation mineure autorisée pour la propriété du 639, rue La Barre
- 7.H) Octroi d'un mandat à la firme d'urbanisme Groupe conseil BC2

- 7.I) Demande de consultation gratuite au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour la propriété du 1080, rang Sainte-Anne
- 7.J) Demande de signalisation additionnelle pour la Corporation du Lac-Gamelin

8. DONS ET SUBVENTIONS

- 8.A) Corporation du parc régional du lac Kénogami - demande de subvention pour les activités d'entretien du sentier pédestre et de balisage du lac Kénogami
- 8.B) Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean - demande d'aide financière pour la création d'une table de concertation locale sur la Belle-Rivière
- 8.C) Les Filles d'Isabelle - demande de gratuité de salle
- 8.D) Groupe Le Pas - demande de don
- 8.E) Destination Loisirs 2014 - demande de financement
- 8.F) Diocèse de Chicoutimi - demande de financement
- 8.G) Groupe musical Les Quêteux - demande de gratuité de salle et d'aide financière
- 8.H) Corps de cadets 2769 Belle-Rivière - demande de gratuité de salle

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. LISTE DES COMPTES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**3.B) BIENVENUE ET REMISE DES TROUSSES AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

Trois familles se sont présentées pour recevoir la trousse qui leur a été remise par la mairesse et Mme Sonia Boulianne, représentante de la Corporation de développement d'Hébertville.

**3.C) EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2014**

3888-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 19 février 2014.

**3.D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2014**

3889-2013

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 19 février 2014, dont une copie conforme a été signifiée à tous les

membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

**3.E) RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2014**

Aucun commentaire ne fut apporté.

**4. RÉSOLUTIONS**

**4.A) AFFECTATION DE CRÉDITS ET AUTORISATION DE DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

3890-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des dépenses incompressibles ci-dessous;

**QUE** le Conseil municipal affecte les crédits apparaissant au budget détaillé pour chacun des postes budgétaires correspondants;

**QUE** le Conseil municipal en autorise tous les paiements en conséquence jusqu'à concurrence des crédits affectés;

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	CRÉDITS
Salaires des employés cadres et syndiqués selon contrats et convention en vigueur	959 475 \$
Bénéfices marginaux et retenues à la source	203 368 \$
Salaires et allocations des membres du Conseil municipal	62 141 \$
Coordination Maison des jeunes La Zone	30 000 \$
Sûreté du Québec	164 232 \$
Quotes-parts Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud & Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud	124 130 \$
Quotes-parts diverses MRC de Lac-Saint-Jean-Est	430 348 \$
Contrat d'entretien logiciel informatique	12 300 \$
Contrat de déneigement	23 513 \$
Services de laboratoire	5 830 \$
Office municipal d'habitation d'Hébertville	15 150 \$
Honoraires de gestion mandataire Mont Lac-Vert	386 600 \$
Frais de poste	7 910 \$
Essence et carburant véhicules	92 253 \$
Immatriculation	5 300 \$
Frais bancaires	22 147 \$
Électricité	237 740 \$
Fournitures de bureau	22 384 \$
Huile à chauffage	15 405 \$
Primes d'assurances générales	102 025 \$
Communication	39 727 \$
Intérêts sur les emprunts à long terme contractés	164 687 \$
Remboursements capital des emprunts long terme	202 621 \$
Remboursement capital du fonds de roulement	25 410 \$
Services juridiques mensuels	6 000 \$
TOTAL	3 360 696 \$

**4.B) ACCÈS-LOISIRS LAC-SAINT-JEAN EST - COTISATION SOCIALE 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** Accès-Loisirs Lac-Saint-Jean Est est le produit de plus de 93 collaborateurs et partenaires qui offrent des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Hébertville est un collaborateur et un partenaire de cet organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité croit au potentiel du loisir à titre d'axe d'engagement citoyen dans une perspective à long terme;

3891-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la cotisation de la Municipalité à cette organisation au montant de 325 \$.

**4.C) MONT LAC-VERT - ENNEIGEMENT EXPERTISE EN INGÉNIERIE DES POMPES**

**CONSIDÉRANT** les problèmes d'enneigement que connaît la station de ski depuis l'achat et l'installation du système Turbocristal inc.;

**CONSIDÉRANT** le rapport de l'entreprise Gromec qui précise que le système conçu par Turbocristal devenait non fonctionnel rapidement du fait que du sable provenant du lac d'alimentation endommageait les pompes et les rendaient rapidement non fonctionnelles;

**CONSIDÉRANT** l'avis légal de notre procureur qui stipule que l'entreprise Turbocristal soit tenue responsable des dommages subis par la station de ski, il faudra démontrer que le devis comportait un problème de conception;

3892-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater l'entreprise Gromec pour analyser la conception du système de pompage de Turbocristal afin de déterminer si effectivement il y a un défaut de conception attribuable à Turbocristal. Si ce n'est pas un défaut de conception, le rapport de cette entreprise devra spécifier la nature du problème d'ensablement.

**4.D) MONT LAC-VERT - ANALYSE DES MODES DE GESTION POSSIBLES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avocat contacté pour nous donner un avis sur les modes de gestion possible au Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert mentionne qu'il a besoin des services d'un fiscaliste pour déterminer le meilleur mode de gestion;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe une panoplie de mode de gestion;

**CONSIDÉRANT QU'**il importe de déterminer le mode de gestion le plus avantageux pour la Municipalité et la pérennité du Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus avantageux pour la pérennité dépend de la taxation, de l'imposition et des subventions que le mode de gestion optimise;

3893-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à obtenir des offres de services de la part des firmes comptables Mallette,

Raymond Chabot Grant Thornton et Samson Bélair Deloitte & Touche. Cette offre de services devra comprendre le Curriculum vitæ des personnes ressources, un estimé des heures nécessaires à la réalisation du contrat, le coût à l'heure des services et le coût total.

**4.E) ÉQUITÉ SALARIALE - FIN DE PÉRIODE D’AFFICHAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la période de 60 jours d’affichage se termine le 27 mars 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** nous ne sommes pas obligés d’attendre la fin de cette période pour finaliser l’exercice d’équité salariale si nous avons l’assentiment des parties;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes occupant les postes touchés par l’exercice de l’équité salariale sont d’accord pour mettre fin à la période d’affichage;

**CONSIDÉRANT QU’il** sera nécessaire d’avoir une lettre d’entente entre la Municipalité et le Syndicat;

**CONSIDÉRANT QUE** le représentant syndical est en accord pour signer une telle lettre d’entente;

3894-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser la direction générale à mettre fin à la période d’affichage. De permettre à la mairesse et au directeur général de signer une lettre d’entente en ce sens avec le syndicat et de procéder à l’application de la Loi sur l’équité salariale telle qu’affichée depuis le 27 janvier 2014.

**4.F) CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau contrat de travail de la directrice générale adjointe reflète les orientations et les objectifs des membres du Conseil municipal;

3895-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser la mairesse et le directeur général à signer l’entente contractuelle qui lie la directrice générale adjointe à la Municipalité.

**4.G) MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS - AVIS DE NON-CONFORMITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité utilise un site non autorisé pour entreposer de la neige usée;

**CONSIDÉRANT** l’avis du Ministère à ce propos;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit se conformer par la présentation d’un plan des mesures correctives et le transport de la neige usée dans un site conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** cette neige sera transportée sur le site de neige usée de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix les 4 et 5 mars prochain;

3896-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à exécuter le plan des mesures correctives présenté au Ministère. Le coût de cette directive sera autorisé jusqu'à concurrence de 5 000 \$ taxes incluses.

**4.H) FINANCES MUNICIPALES - COLLOQUE SUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET LES TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de ce colloque il sera question des règles de l'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de ce colloque il sera question des exemptions de taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de ce colloque il sera question des taxes foncières et des taxes personnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de ce colloque il sera question de la perception des taxes municipales;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour l'administration municipale de maintenir à jour les connaissances de ces éléments importants de la finance municipale;

3897-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à assister à ce colloque le 1<sup>er</sup> mai prochain à Québec. D'assumer les frais d'inscription de 684,10 \$ taxes incluses, et ce, pour les deux administrateurs ainsi que les frais de déplacement.

**4.I) CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE (CRC) - RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP**

**CONSIDÉRANT QUE** le CRC favorise le développement régional des arts et de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRC offre un programme de formation continue qui s'adresse aux organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRC offre des services de communication, de formation et de promotion ainsi que de la concertation et de l'animation, du soutien logistique, d'expertise et d'accompagnement;

3898-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De payer le renouvellement de cet abonnement au coût de 75 \$.

**4.J) HÔTEL DE VILLE - MANDAT AUX ARCHITECTES POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôtel de ville a besoin d'un nouvel air climatisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les locaux de l'Hôtel de ville ont de nouveaux besoins en raison de l'ajout de nouvelles responsabilités administratives et de personnel. Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre de locaux à l'Hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier magistrat de la Municipalité a besoin d'un bureau pour rencontrer les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est admissible à une subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Volet V;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons déposer une demande avant le 31 mars;

**CONSIDÉRANT** la soumission de la firme Anicet Tremblay & Serge Harvey architectes inc.;

3899-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission de cette firme d'architectes au montant de 2 500 \$ plus taxes applicables.

**4.K) SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB - MANDAT AUX ARCHITECTES POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la salle des Chevaliers de Colomb a besoin d'être subdivisée pour être utilisée à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est admissible à une subvention dans le cadre du programme MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons poursuivre la démarche;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu des soumissions de trois (3) firmes d'architectes;

3900-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la plus basse des soumissions soit celle de la firme Éric Painchaud architecte au montant de 3982 \$ plus taxes applicables.

**4.L) VENTE POUR TAXES 2014**

3901-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ordonner au directeur général, conformément à l'article 1022 du Code municipal, de transmettre avant le 20 mars 2014 au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales, à moins que les arrérages antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'aient été acquittés avant la transmission :

<b>MATRICULE</b>	<b>MONTANT</b>
1556-68-6391	2 058,71 \$
1756-08-9080	316,87 \$
1760-07-6790	39 493,40 \$
1761-42-2774	5 051,32 \$
1761-55-1828	4 701,28 \$
1762-03-2010	3 337,58 \$
1762-32-5229	339,91 \$
1859-38-3658	1 742,80 \$
2458-85-6276	1 022,39 \$
<b>TOTAL</b>	<b>58 064,26 \$</b>



## 5. CORRESPONDANCE

### 5.A) SOLI-CAN LAC-SAINT-JEAN EST - REMERCIEMENTS

La lettre de remerciements est déposée aux archives municipales pour consultation publique.

### 5.B) TOUR DES JEUNES DESJARDINS - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ À VÉLO

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du «Tour des Jeunes Desjardins» organise le 24 mai 2014, une randonnée à vélo de 60km;

**CONSIDÉRANT QUE** cette randonnée se fera sous forme d'une boucle entre Alma et le Mont Lac-Vert;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs attendent près de 200 participants jeunes et adultes accompagnateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité de la randonnée sera assurée par des véhicules et des cyclistes encadrateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les randonneurs emprunteront certaines routes qui traversent la Municipalité les organisateurs demandent au Conseil municipal d'autoriser le passage dans la localité, et ce, en conformité avec les exigences du Ministère des Transports;

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les organisateurs du «Tour des Jeunes Desjardins» à circuler sur les routes de la Municipalité lors de la tenue de cet événement le 24 mai prochain.

### 5.C) GAUDREULT, LAROUCHE AVOCATS INC. - MISE EN DEMEURE DE CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC.

La mise en demeure est déposée au dossier de la Route Verte et transférée au procureur de la Municipalité.

### 5.D) LA FABRIQUE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION - REMERCIEMENTS

La lettre de remerciements est déposée aux archives municipales pour consultation publique.

### 5.E) PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) - ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Le courriel reçu informe que la programmation 2014 de travaux soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013) a été acceptée par la Direction générale des infrastructures. Le document est déposé aux archives municipales pour consultation publique.

### 5.F) DÉPUTÉ DE LAC-SAINT-JEAN - ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA RÉSOLUTION 3810-2014 APPUI POUR L'EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

Le document est déposé aux archives municipales pour consultation publique.

3902-2014

**5.G) AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX -  
RAPPORT DU DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE 2014**

Le rapport est déposé aux archives municipales pour consultation publique.

**5.H) MAISON D'HÉBERGEMENT SOS JEUNESSE -  
REMERCIEMENTS**

La lettre de remerciements est déposée aux archives municipales pour consultation publique.

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**6.A) CAMPING MUNICIPAL - OCTROI D'UN CONTRAT  
D'INSTALLATION DE COMPTEURS**

La conseillère Mme Éliane Champigny dénonce son intérêt à titre d'utilisatrice du camping et membre du comité. Cette dernière se retire du vote et quitte la salle du Conseil.

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'électricité pour le camping Lac-Vert augmente chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** les installations des saisonniers ont des besoins énergétiques plus grands, qu'ils peuvent s'ajouter une unité réfrigérée et/ou une laveuse. Il est important de quantifier la consommation pour protéger notre système électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé à deux compagnies de soumissionner et que seulement l'une d'elles a fourni une soumission;

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de services de Réjean Tremblay Entrepreneur Électricien inc. au montant de 2 700 \$ taxes incluses pour installer 5 compteurs sur les terrains saisonniers numéro 3, 18, 22, 26 et 41.

**6.B) AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 451-2014 SUR LE  
CAMPING MUNICIPAL D'HÉBERTVILLE**

**AVIS DE MOTION EST** par la présente donné par le conseiller, M. Marc Richard, qu'à une séance ultérieure du Conseil sera déposé un règlement portant le numéro 451-2014 ayant pour objet la réglementation se rapportant aux usagers du terrain de camping municipal d'Hébertville.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

Le directeur général invite la conseillère Mme Éliane Champigny à se joindre au Conseil.

**6.C) JARDIN COLLECTIF - PRÊT D'UN TERRAIN ET  
AUTORISATION D'UTILISER LA SERRE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le jardin collectif et le jardin communautaire ont des objectifs différents;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de jardin collectif est admissible à une subvention, que la Maison des jeunes La Zone en sera le fiduciaire et que sa réalisation en dépend;

**CONSIDÉRANT QUE** le jardin a comme objectifs, d'améliorer la sécurité alimentaire de la population en plus de développer la capacité de prise en charge des individus et de la communauté et d'assurer les liens inter organisationnels et inter générationnels;

3904-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter de mettre à la disposition du jardin collectif la serre et une parcelle de 50 pieds par 50 pieds adjacente au jardin communautaire tel que montré sur le plan pour une période minimale de 5 ans. Sous réserve d'un éventuel développement domiciliaire le Conseil envisagera d'autres possibilités de terrains pour relocaliser de jardin.

**6.D) FESTIBALLE HIVERNAL - ADOPTION DE L'HORAIRE ET DU BUDGET**

3905-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le budget et la programmation du Festiballe hivernal 2014 tels que déposés.

**6.E) FESTIRAME - PROTOCOLE D'ENTENTE COMPÉTITION 14 JUIN 2014**

3906-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la technicienne en loisir de la municipalité d'Hébertville, Mme Lucie Lavoie, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville, le protocole d'entente du circuit de compétition de Festirame qui aura lieu sur le Lac-Vert le samedi 14 juin 2014.

**7. URBANISME**

**7.A) TERRAIN DE LA FABRIQUE - CESSION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**7.B) BELL CANADA - DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE QUATRE (4) POTEAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de la Corporation Hébert village historique pour l'enlèvement de quatre poteaux pour être en mesure de réaménager le secteur du Presbytère;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura des travaux d'excavation sur le site;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait possible d'enfouir ses fils de télécommunication;

3907-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 3874-2014 et d'expédier une demande à Bell Canada pour l'enlèvement, le

déplacement de quatre (4) poteaux et l'enfouissement de fils.

**7.C) AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 452-2014**

**AVIS DE MOTION EST** par la présente donné par le conseiller, M. Delano Guérin, qu'à une séance ultérieure du Conseil sera déposé un règlement portant le numéro 452-2014 ayant pour objet de modifier le règlement de construction 366-2004 et ses amendements en vigueur.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

**7.D) AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT 453-2014**

**AVIS DE MOTION EST** par la présente donné par le conseiller, M. Yves Rossignol, qu'à une séance ultérieure du Conseil sera déposé un règlement portant le numéro 453-2014 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats 367-2004 et ses amendements en vigueur.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

**7.E) AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 454-2014**

**AVIS DE MOTION EST** par la présente donné par le conseiller, M. Christian Desgagnés, qu'à une séance ultérieure du Conseil sera déposé un règlement portant le numéro 454-2014 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

**7.F) RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 283-90 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme indique que la durée du mandat des membres est d'au plus deux ans et que celui-ci est renouvelable;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier renouvellement de mandat des membres du CCU vient à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres souhaitent renouveler leur mandat pour deux autres années;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler le mandat des membres du CCU soit : Messieurs Evens Gagnon, Jean-Denis Tremblay, Alexandre Tremblay, Mathieu Bouchard, Denis Potvin, Charles Gagné ainsi que M. Delano Guérin, conseiller, pour deux ans et celui-ci se renouvellera par la suite chaque année automatiquement à moins qu'un des membres remette sa démission.

**7.G) RÉGULARISATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AUTORISÉE POUR LA PROPRIÉTÉ DU 639, RUE LA BARRE**

3908-2014

**CONSIDÉRANT** l'autorisation émise pour une dérogation mineure, le 16 septembre 2013 pour l'aménagement d'une terrasse à 0.9 mètre de la limite arrière et à 1.2 mètre de la limite latérale;

**CONSIDÉRANT** qu'un permis de construction a été émis le 27 septembre 2013 suite à l'autorisation;

**CONSIDÉRANT** qu'une visite a été effectuée sur la propriété pour vérifier la conformité des travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été constaté que les mesures ont été inversées, soit 1.2 mètre de la limite arrière et 0.90 mètre de la limite latérale;

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement de la terrasse est moins près de la résidence voisine que le projet initial autorisé;

3909-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De régulariser la dérogation mineure de la propriété du 639, rue La Barre pour la localisation de la terrasse à 0.90 de la limite latérale et 1.2 mètre de la limite arrière.

**7.H) OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'URBANISME GROUPE CONSEIL BC2**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**7.I) DEMANDE DE CONSULTATION GRATUITE AU SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) POUR LA PROPRIÉTÉ DU 1080, RANG SAINTE-ANNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence n'est pas située à l'intérieur d'une zone où le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour repeindre la toiture de la résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avant-toit des galeries est un revêtement de bardeaux d'asphalte;

3910-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser la demande pour la consultation gratuite au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale pour la propriété du 1080, rang Sainte-Anne.

**7.J) DEMANDE DE SIGNALISATION ADDITIONNELLE POUR LA CORPORATION DU LAC-GAMELIN**

**CONSIDÉRANT** la particularité des chemins du secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**une signalisation additionnelle est nécessaire afin de faciliter la circulation adéquate des véhicules d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins existants portent des noms similaires ce qui porte à confusion;

3911-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat et l'installation de quatre (4) panneaux directionnels portant les noms des chemins soit : Chemin du Lac-Gamelin Est, Chemin du Lac-Gamelin Ouest, Chemin du Tour du Lac-Gamelin et Chemin Lessard.

## 8. DONS ET SUBVENTIONS

### 8.A) CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC KÉNOGAMI - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN DU SENTIER PÉDESTRE ET DE BALISAGE DU LAC KÉNOGAMI

**CONSIDÉRANT** le partenariat entre la Ville de Saguenay et les municipalités de Larouche et d'Hébertville;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total de l'entretien du sentier pédestre et du balisage du lac Kénogami est évalué à 42 000 \$ annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le partage de ce coût entre les partenaires est en fonction du nombre de kilomètres de rive du lac, soit 6 % pour Hébertville;

3912-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la participation financière de la municipalité d'Hébertville qui s'élève à 2 520 \$.

### 8.B) ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CRÉATION D'UNE TABLE DE CONCERTATION LOCALE SUR LA BELLE-RIVIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** la Belle-Rivière coule sur le territoire de notre Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rivière est un affluent du Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean et le Conseil régional de l'environnement et du développement durable ne peuvent supporter seuls financièrement ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** ces organisations demandent une participation financière de 5 000 \$ aux municipalités de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et d'Hébertville;

**CONSIDÉRANT QUE** notre Municipalité a déjà alloué la somme de 1 700 \$, pour ce projet;

3913-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement d'une somme additionnelle de 3 300 \$ pour la réalisation de cette démarche de création.

### 8.C) LES FILLES D'ISABELLE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE

3914-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder la gratuité de la salle la Palestre à l'organisme Les Filles d'Isabelle pour un brunch-bénéfice le 6 avril 2014.

3915-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

**8.D) GROUPE LE PAS - DEMANDE DE FINANCEMENT**

Un montant de 50 \$ est accordé au Groupe Le Pas pour la réalisation d'un bottin des organismes de la MRC.

**8.E) DESTINATION LOISIRS 2014 - DEMANDE DE FINANCEMENT**

Un montant de 50 \$ est accordé à l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées du Saguenay Lac-Saint-Jean (ARLPH) pour la 14<sup>e</sup> édition de Destination Loisirs 2014 qui aura lieu à Roberval les 29-30-31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**8.F) DIOCÈSE DE CHICOUTIMI - DEMANDE DE FINANCEMENT**

Un montant de 50 \$ est accordé au Diocèse de Chicoutimi pour l'organisation de la Fête diocésaine pour les jubilaires qui aura lieu le 4 mai 2014, à la Cathédrale de Chicoutimi.

**8.G) GROUPE MUSICAL LES QUÊTEUX - DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE ET D'AIDE FINANCIÈRE**

La demande de gratuité de salle et d'aide financière est reportée. Le service des loisirs s'assurera d'obtenir l'information supplémentaire.

**8.H) CORPS DE CADETS 2769 BELLE-RIVIÈRE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE**

La demande de gratuité du gymnase est reportée. Le service des loisirs s'assurera d'avoir de l'information supplémentaire sur les besoins du Corps de cadets.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :**

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a participé le 13 février dernier à une rencontre de la Régie du parc industriel secteur sud. Il mentionne également qu'il a assisté à une rencontre de la régie des Incendies où les membres ont été sensibilisés pour une démarche de préparation et de mise à jour des mesures d'urgence. Cette démarche pourra être faite en commun avec les municipalités du secteur Sud. De plus, il a assisté à une rencontre du Comité du Foyer le Pionnier le 24 février dernier.

M. Duchesne dépose les états financiers au 31 décembre 2013 de la Résidence le Pionnier aux archives municipales.

#### **LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :**

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé à la rencontre de la Commission des loisirs. Il mentionne également qu'il a participé à une rencontre avec le Comité des travaux publics le 4 février dernier ainsi qu'à une rencontre pour l'organisation du Carnaval; le 27 février, il était présent à une rencontre avec l'Organisme de bassin versant du Saguenay.

#### **LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY :**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a participé à une rencontre de la Commission des loisirs. Elle mentionne également qu'elle a participé à une réunion du Comité des ressources humaines le 11 février dernier ainsi à une rencontre du Comité finances le 27 février dernier. Mme Champigny a assisté également à la réunion du comité MADA et pour la politique familiale pour un suivi du plan d'action.

#### **LE CONSEILLER M. DELANO GUÉRIN :**

Le conseiller M. Delano Guérin informe qu'il a participé à une rencontre avec le Comité des Travaux publics le 4 février dernier ainsi à une rencontre avec le service d'ingénierie de la MRC pour planifier les travaux 2014. Il mentionne également qu'il a participé à une réunion du Comité des ressources humaines le 11 février dernier.

#### **LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :**

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a participé au Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert le 5 février dernier. Une autre rencontre a eu lieu le 13 février avec la firme Pro-Gestion au sujet de la planification stratégique du Mont Lac-Vert. Il mentionne également qu'il a assisté à l'assemblée générale annuelle le 13 février dernier en soirée de l'Office municipal d'habitation d'Hébertville. Il a également participé à une réunion du Comité des ressources humaines le 11 février dernier.

#### **LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :**

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé à une rencontre du Comité finances le 27 février dernier. Il mentionne également qu'il a assisté à la rencontre du Comité de convention des Domaines de villégiature; un suivi sera fait incessamment.

#### **LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :**

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à l'Encan de la Fabrique le 16 février dernier. Elle mentionne également qu'elle fût présente aux rencontres suivantes :

- avec les Domaines de villégiature
- conférence de presse pour la trousse des aînés conçue conjointement par la FADOQ, la MRC, le CSSS
- Défi Ski Leucan
- Randonnée Kelly Shires
- Signature de la cession du terrain du CPE
- formation ADMQ
- Comité multiressources de la MRC Lac-Saint-Jean Est
- Salon d'achats regroupés Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Corporation régionale du Lac Kénogami
- Comité forestier de la MRC Lac-Saint-Jean Est
- Comité de développement d'Hébertville



-Comité nouveaux médecins

Mme Lavoie remet la trousse conçue pour les aînés pour consultation publique. Elle remet également un livre reçu dans le cadre du 175<sup>e</sup> du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la bibliothèque municipale.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.A) COMITÉ DE LA ROUTE VERTE

**CONSIDÉRANT** les résultats du rapport du 18 novembre 2013;

**CONSIDÉRANT** la mise en demeure de l'entreprise Construction Rock Dufour inc., en date du 4 février 2014;

**CONSIDÉRANT** la résolution 3876-2014, qui alloue un mandat à la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. d'entreprendre des démarches légales;

3916-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la formation d'un comité de suivi du dossier légal de l'amélioration du réseau cyclable de la Route Verte. Les membres de ce comité sont les conseillers, MM. Christian Desgagnés et Robert Duchesne, la mairesse, Mme Doris Lavoie, et le directeur général, M. René Perron. Le comité fera rapport aux membres du Conseil municipal lors des pléniers.

### 10.B) FORMATION TVQ - MALLETTE

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec remboursera 62,8 % de la TVQ payée par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce ne sera pas tous les achats effectués par la Municipalité qui seront admissibles au remboursement de la TVQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Mallette offre une formation sur la réclamation de la TVQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais ne sont pas connus actuellement puisqu'ils seront partagés entre les municipalités participantes;

3917-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la participation de Mmes Kathy Fortin et de Karina Fortin à cette formation donnée à Alma le 19 mars prochain et d'en défrayer tous les coûts afférents.

### 10.C) ÉCOLE ST-JOSEPH - REMERCIEMENTS

La lettre de remerciements est déposée aux archives municipales pour consultation publique.

### 10.D) FORMATION EN EAUX USÉES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a des étangs d'épuration sous sa responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de la supervision du bon fonctionnement de nos étangs a manifesté son désir de ne plus s'occuper desdits étangs;

**CONSIDÉRANT QU'**il importe de former un employé de la Municipalité pour assurer le suivi de ces étangs;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est donnée par la Commission scolaire Des Trois-Lacs à Vaudreuil-Dorion;

3918-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription de M. Joël Deschênes à la formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation ainsi que la formation de déphosphatation - printemps 2014.

#### **10.E) ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - CONGRÈS 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une fois par année le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec permet aux directeurs généraux d'échanger sur des préoccupations communes;

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès propose divers ateliers, des tables d'échanges et des cliniques juridiques;

3919-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription et la participation du directeur général et de la directrice générale adjointe à ce congrès pour la somme de 499 \$ taxes incluses par personne, plus les frais afférents.

#### **11. LISTE DES COMPTES**

3920-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la liste des comptes à payer par le Fonds général au montant de 331 731,60 \$, d'accepter la liste des comptes à payer par le Fonds de taxe d'accise au montant de 19 116,62 \$ tel que préparées et d'en autoriser les paiements.

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens présents ont posé des questions sur les sujets suivants :

Sur les propriétaires qui entreposent excessivement des véhicules dans leur cour;

À savoir si le plan stratégique pour le Mont Lac-Vert sera rendu public;

Qu'en est-il du mandat octroyé à la firme Anicet Tremblay architecte pour la subdivision de la salle des Chevaliers de Colomb;

À qui servira le prêt de la serre municipale qui est pour l'usage de tous étant un espace à usage commun;

Les informations ont été fournies aux citoyens lors de la rencontre. S'il y a lieu, des actions nécessaires seront prises et des suivis seront donnés, le cas échéant.

### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever la présente séance à 21h45.

---

**MME DORIS LAVOIE  
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE**

---

**M. RENÉ PERRON  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**